

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 29/2017

le 6 décembre 2017

Demande de crédit de Fr. 286'000.- pour financer les travaux de réaménagement de la cour principale du collège des Marronniers afin de la rendre propice à la pratique des sports de glisse urbains (urban skate), ainsi qu'à l'amélioration du terrain de basketball actuel, et réponse à la motion de Mme Christiane Rithener (PS) « A La Tour-de-Peilz, skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait. ».

1003-ADM-1711-PAD-rc-preavis_29-Refection_cour_Marronniers-Urban_skate.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 286'000.- pour financer les travaux de réaménagement de la cour principale du collège des Marronniers afin de la rendre propice à la pratique des sports de glisse urbains, ainsi qu'à l'amélioration du terrain de basketball actuel. Il s'agit également de répondre à la motion de Mme Christiane Rithener (PS) prise en considération le 7 décembre 2011.

2. Préambule

Le réaménagement de la cour principale des Marronniers comporte deux volets. Le premier est de rendre le site propice au sport de glisse (urban skate) en dehors des horaires scolaires et le second d'améliorer la qualité et la sécurité du terrain principal de basketball.

2.1 Urban skate

Le projet « Urban skate » doit rendre propice la pratique des sports de glisse urbains en répondant aux besoins des pratiquants sans pour autant dénaturer le lieu et dans le respect des écoliers et des citoyens. La réflexion menée ne se focalise pas uniquement sur les aspects liés à la pratique des différents sports de glisse mais bien à embellir le lieu et à rendre la cour plus fonctionnelle pour l'ensemble de la collectivité. La prise en considération de la cour dans son ensemble ainsi que la bonne cohabitation entre les différents utilisateurs de cet espace sont au cœur de la réflexion.

Dans cette vision, la transformation de certains éléments et l'implantation de nouveaux mobiliers urbains apporteront une seconde jeunesse au collège des Marronniers, tout en répondant aux attentes des futurs utilisateurs. Ces aménagements urbains seront pour la plupart modulables et déplaçables.



Ils répondront ainsi également aux besoins de futures manifestations et autres fêtes permettant une valorisation accrue de cet espace.

2.2. Basketball

Le projet de réaménagement du terrain de basketball vise à rendre la pratique du sport sur place plus agréable, esthétique et sûre, tout en s'intégrant dans un milieu urbain.

Le choix du revêtement de sol est un élément très important. Il doit être suffisamment souple pour préserver les articulations des joueurs et prévenir les blessures en cas de chute. Néanmoins, il doit garder une certaine fermeté et élasticité pour permettre le rebond des balles. La teinte de la surface délimitera les espaces de jeux entre les différents utilisateurs de la cour.

3. Situation

La cour du collège des Marronniers se situe au cœur de la commune La-Tour-de-Peilz, à côté de la place des Anciens-Fossés. Elle est actuellement composée d'un grand et d'un petit terrains de basketball (revêtement goudron) et de 3 arbres centraux. Des petits modules de skateboard sont installés latéralement pendant les vacances estivales.



4. Historique

En 2011, Mme Christiane Rithener (PS) a déposé une motion pour la création d'un skatepark, renvoyée à la Municipalité par décision du Conseil communal le 7 décembre de la même année. Dès lors, plusieurs études, en collaboration avec une quinzaine de jeunes de la région, ont été menées afin de définir des sites propices à sa réalisation. Après plusieurs variantes, le jardin Roussy s'est profilé comme l'emplacement le plus adapté. Un projet, nommé « skate plaza », a été élaboré et a débouché sur une mise à l'enquête du 19 mars au 17 avril 2014. La Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC) a statué de manière positive, les treize services cantonaux concernés ayant donné leur accord. L'enquête a suscité 40 oppositions, dont une sous forme de pétition signée par 2'098 personnes, 7 interventions et 1281 lettres de soutien. La Municipalité a décidé de ne pas lever les oppositions et a chargé son administration d'étudier d'autres emplacements.

Dans le premier semestre 2017, l'association La Méclette est revenue avec une nouvelle proposition. Ce collectif, officiellement constitué en association à but non lucratif, entend promouvoir la promotion de la culture et de la pratique du skateboard sur la Riviera, notamment à La Tour-de-Peilz. La Méclette a élaboré un projet d'« urban skate ». Après l'abandon du « skate plaza » et, au vu de l'évolution des pratiques en la matière, elle propose de modifier le mobilier urbain pour permettre la pratique du skate et, par ailleurs, une utilisation par d'autres usagers. Suite à une première prise de contact le 22 mai 2017, elle dépose un rapport préliminaire dans lequel elle propose : « *une modification architecturale de la cour du collège des Marronniers qui complèterait les aménagements déjà réalisés sur la place des Anciens-Fossés, apportant ainsi une continuité esthétique du lieu et sa parfaite intégration dans le quartier* ». Elle conclut en souhaitant que « *la modification de cet espace profite essentiellement à la communauté et accessoirement, (nous) permette de pratiquer notre sport dans le respect commun (Urban Skate)* ».

L'équipe de la Méclette, qui a participé aux manifestations de la Journée de la mobilité et de La Tour Bouge, souhaite également s'engager dans un rôle d'accompagnement de la promotion et du bon usage de l'équipement mis en place auprès des jeunes et moins jeunes skateurs.

D'autre part, le directeur des Ecoles a présenté le projet au Conseil de direction qui l'a bien accueilli et n'a émis aucune objection.

5. Le projet

Le projet a été établi en partenariat avec l'association La Méclette via un rapport préliminaire et finalisé par le Bureau d'étude Sacha Mei, à Montreux.

L'adjudication des travaux se fera selon la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 et de son règlement d'application du 7 juillet 2004. Au vu du montant des travaux, la procédure d'adjudication adoptée sera de type gré à gré.

5.1 Urban skate

Le réaménagement se divise en trois points :

5.1.1 Mise en place de bancs en bétons préfabriqués autour des trois arbres de l'espace central

Les arbres se trouvant actuellement au centre de la cour sont munis de protections sommaires en bois. Ces dernières sont assemblées de manière à ce que personne ne puisse s'y asseoir ou accouder. Il est intéressant de constater qu'ils se situent à proximité des deux terrains de basketball et qu'ils pourraient être aménagés de telle sorte que les passants puissent s'y attarder un moment à l'ombre des feuillages. Que ce soit pour se reposer ou pour assister à une partie sur un des terrains, ces emplacements pourraient être entourés de bancs en béton. D'une géométrie spécifique et disposés de manière symétrique, ces éléments seraient un atout pour la communauté.

Une estrade en béton, donnant face au bâtiment, servirait de banc au même titre que les éléments décrits précédemment mais serait également utilisée pour des événements organisés dans la cour.

Ces aménagements urbains seraient profitables autant à la pratique du skate qu'au spectateur de basketball, qu'aux écoliers ou autres. Ils seraient dimensionnés de manière à ne pas être trop lourds afin de pouvoir être déplacés à l'aide d'engins de levage (petit camion grue) lors de manifestations.

5.1.2 Modification des deux bacs à fleurs intégrés à la façade du collège

Le bâtiment, ainsi que son escalier principal, étant protégés, ils ne peuvent être modifiés. Au droit de la façade, deux structures en escalier d'une dizaine de mètres constituées de pavés devraient être restructurées. En effet, elles ne sont que très peu utilisées étant donné leur manque de confort.



Pour pallier à cet inconvénient, deux éléments de longueur identique et horizontaux ont été imaginés afin d'inviter les passants à s'asseoir et de créer une plateforme utile et pratique à l'usage du skate. Leur composition serait en béton pour le socle et en granit pour la couvertine.

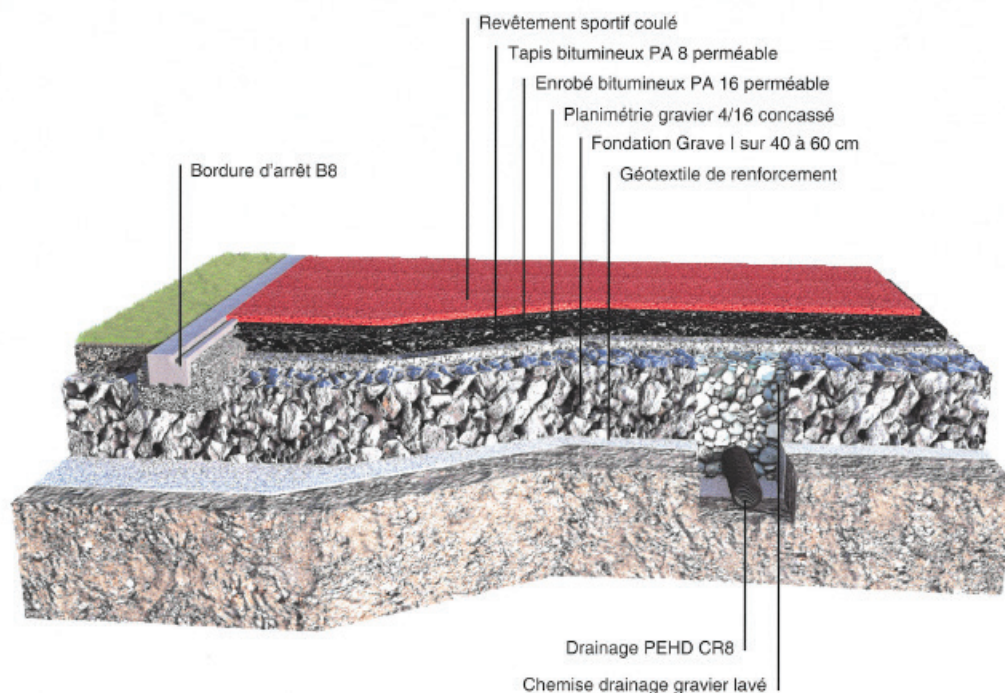
5.1.3 Modification des escaliers d'accès à l'est du bâtiment

Les quelques marches d'escalier isolées situées à l'est du bâtiment sont très peu utilisées par les passants. Seules deux ou trois personnes, attachées à l'administration du bâtiment ou à la Commune, empruntent ce chemin qui amène à l'arrière du collège. Deux modules en béton seraient construits de part et d'autre de l'escalier. Une main courante, installée au centre de la volée d'escaliers, compléterait cet espace.

5.2 Basketball

La cour du collège des Marronniers est revêtue d'un enrobé bitumineux. Le grand terrain de basketball est délimité par un marquage au sol de couleur blanche. Le projet consiste à modifier le revêtement de la surface de jeux de la manière suivante :

- le terrain sera dégrappé sur l'intégralité de sa surface. Un drainage sera créé. Des fondations en béton seront coulées ponctuellement afin de pouvoir fixer solidement les paniers de basket ;
- un coffre en grave I non gélive sera créé/complété sur toute la surface de jeux avec un réglage fin à +/- 1 cm. Un revêtement bitumineux perméable réalisé en 2 couches constituera la couche intermédiaire, elle-même surmontée d'un revêtement type sportif. Ce dernier sera coulé en deux couches avec un vernis de renforcement. Les lignes de marquage ainsi que les paniers seront installés en toute fin de travaux.



Ce terrain, disponible dans le périmètre du quartier des collèges profitera non seulement aux élèves durant les récréations, mais également à la population en dehors des horaires scolaires.

Cette installation sera en outre prise en considération comme surface sportive pour l'ensemble des Ecoles et pourra bénéficier d'une subvention d'environ 15 % du Service de l'éducation physique et des sports de l'Etat de Vaud.

6. Les coûts

Le montant total des coûts de réalisation se répartit de la manière suivante :

6.1 Urban skate

a) Eude préliminaire	Fr.	7'000.-	
b) Travaux de génie civil	Fr.	125'000.-	
c) Travaux électriques	Fr.	6'000.-	
d) Aménagement paysagé	Fr.	2'000.-	
e) Divers et imprévus (~ 10%)	Fr.	14'000.-	Fr. 154'000.-

6.2. Basketball

a) Travaux globaux	Fr.	122'000.-	
b) Divers et imprévus (~ 10%)	Fr.	10'000.-	Fr. 132'000.-

6.3. Total général

Fr. 286'000.-

7. Planning

Le planning prévisionnel, sous réserve d'acceptation du crédit, est le suivant :

- Dépôt du préavis au conseil	6 décembre 2017
- Approbation par le conseil	7 février 2018
- Adjudication formelle des travaux	février 2018
- Réalisation des travaux	printemps/été 2018

8. Conséquences financières

8.1. Urban skate

Au plan des investissements, un montant de Fr. 200'000.-- est prévu pour 2018. Le projet, tel que proposé, représente un investissement de Fr. 154'000.-, soit une diminution de Fr. 46'000.-. Les honoraires d'études et de réalisation sont inclus dans ce montant.

8.2. Basketball

Ce projet n'est pas compris dans le plan des investissements actuel. Il représente un investissement de Fr. 132'000.-, basé sur un devis fourni par un équipementier sportif reconnu. Une subvention possible de Fr. 15'000.- environ pourra permettre de réduire les coûts. Les honoraires d'études et de réalisation sont inclus dans ce montant.

9. Personnel communal

Ce projet n'aura pas de conséquence sur le personnel communal, hormis les éventuels déplacements du mobilier urbain lors de manifestations.



10. Développement durable

10.1. Social

Le projet répond à une demande des jeunes qui souhaitent pratiquer leur sport. Le mobilier urbain permettra la pratique du skate et servira également de sièges pour les spectateurs des matches de basket ou les passants. Les écoliers et la population auront la possibilité de s'y asseoir afin de partager des moments de convivialité.

De plus, cette cour complétera l'attractivité et le dynamisme de la place des Anciens-Fossés.

10.2. Economique

Une intervention conjointe et coordonnée pour l'aménagement de la cour des Marronniers permet de réduire les coûts d'intervention. Le terrain de basketball sera pris en considération dans le nombre d'installations sportives du périmètre à mettre à disposition des Ecoles et profitera aux trois établissements du centre-ville.

10.3. Environnement

Le projet n'a pas d'impact direct sur l'environnement. Il complète l'aménagement de la place des Anciens-Fossés.

11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 29/2017 ,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 154'000.- pour la réalisation d'un Urban skate dans la cour du collège des Marronniers, à prélever par le débit du compte N° 9141.052.00 «Travaux – Réal. Urban Skate Marronniers» ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 132'000.- pour la modification et l'assainissement du grand terrain de basketball, à prélever par le débit du compte N° 9141.053.00 «Travaux – Modif. et ass. terrain basket» ;
4. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
5. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.- accordé par votre Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.- ;

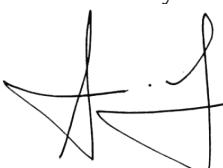

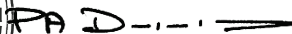


6. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 19'899'578.95 ;
7. de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de Mme Christiane Rithener (PS) « A la Tour-de-Peilz, skatepark pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

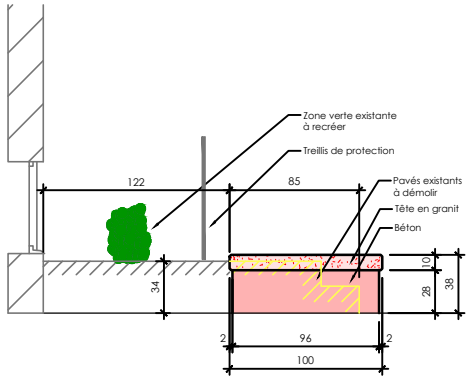
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexes : - plan de situation
- coupes et détails

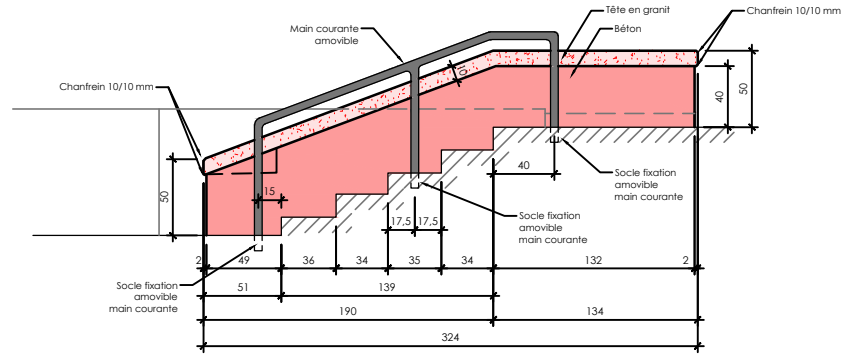
Délégués municipaux : MM. Alain Grangier et Olivier Martin

Adopté par la Municipalité : le 20 novembre 2017

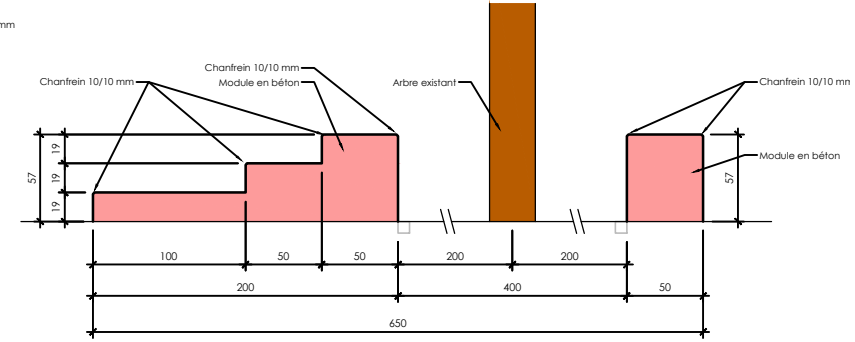
Coupe A-A



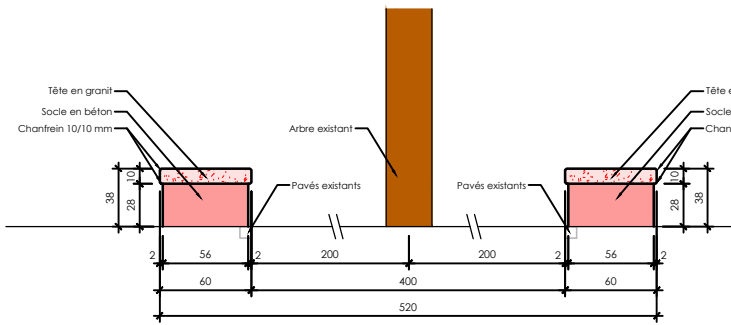
Coupe B-B



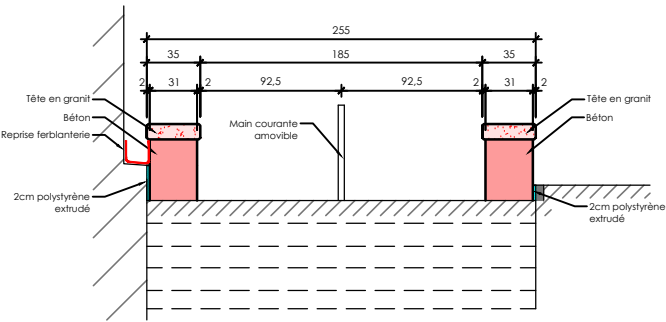
Coupe C-C



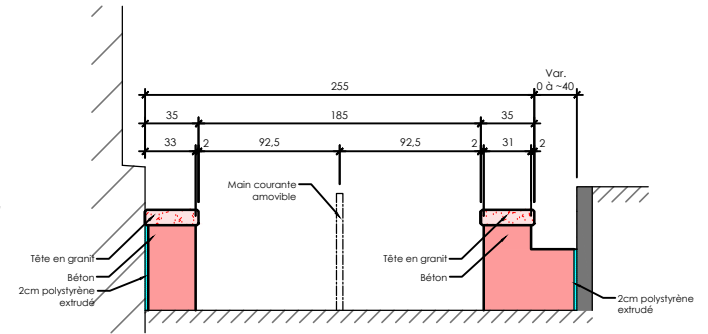
Coupe D-D



Coupe E-E



Coupe F-F



Photos
Détail ferblanterie existant

